

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 94 Mittwoch, 16.05.2007 125. Jahrgang

---

1. *Débitrice*: **Café Brasserie du Théâtre, Huguet Jean-Pierre & Maria Isabel**, Faubourg du Lac 1, **2000 Neuchâtel**
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire*: 10 jours après la publication
4. *Remarques*: But: exploitation d'un café-brasserie  
Dans le même délai de 20 jours, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites  
2053 Cernier

(00233923)